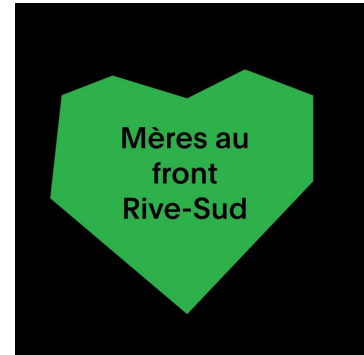


# Mémoire

Présenté par:  
**Mères au front Rive Sud**



Dans le cadre des consultations publiques  
sur l'élaboration du plan climat de la MRC  
du Roussillon.



Octobre 2025

**Rédaction**

Catherine Vallée

**Révision**

Francine Van Winden

Valérie Desmarais

Sylvie Cantin

Carole Mainville

Brigitte Gilbert

**Contact**

[meresaufront.rivesud@gmail.com](mailto:meresaufront.rivesud@gmail.com)

# Table des matières

|                                                    |           |
|----------------------------------------------------|-----------|
| <b>Présentation du répondant</b>                   | <b>4</b>  |
| <b>SECTION 1 : PRÉPARATION &amp; PLANIFICATION</b> | <b>5</b>  |
| 1. Définition du contexte                          | 5         |
| 2. Identification des parties prenantes            | 9         |
| 3. Définition des objectifs                        | 10        |
| <b>SECTION 2 : ÉLABORATION &amp; ANALYSE</b>       | <b>12</b> |
| 4. Démarche d'adaptation                           | 12        |
| 5. Démarche de réduction des émissions de GES      | 14        |
| <b>SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE</b>                   | <b>19</b> |
| <b>RECOMMANDATIONS</b>                             | <b>21</b> |

## Présentation du répondant

Le [mouvement Mères au front](#) est né au printemps 2020 d'un sentiment d'urgence partagé par de nombreuses mères et grands-mères quant à la nécessité de protéger l'avenir de leurs enfants et des générations futures ainsi que la vie sur Terre contre l'inaction climatique.

Mères au front est un mouvement décentralisé et diversifié. Plus concrètement, nous avons pour mission de rassembler des mères, des grand-mères et des allié.e.s pour mener des activités de mobilisation, d'éducation et de sensibilisation favorables à la protection de l'environnement.

Près de 10 000 personnes ont rejoint le mouvement Mères au front pour exiger de l'action pour protéger l'avenir de nos enfants de la crise environnementale. Plus de 30 groupes locaux d'action se sont formés de l'Abitibi à la Gaspésie en passant par presque toutes les régions du Québec et au-delà de nos frontières incluant le continent européen où la Belgique compte aussi un groupe. Au Canada anglais, nous faisons alliance avec [For Our Kids](#) afin de maximiser notre impact sur la scène fédérale.

Mères au front – Rive-Sud est un de ces groupes et comprend plus de 1500 sympathisantes. Nous couvrons la portion de la Rive-Sud du Grand Montréal qui s'étend de Châteauguay à Boucherville et, vers l'est, jusqu'à Beloeil et Mont Saint-Hilaire.



# SECTION 1 : PRÉPARATION & PLANIFICATION

## 1. Définition du contexte

La MRC du Roussillon a **plusieurs grands défis** à relever pour diminuer les émissions de GES sur son territoire et pour s'adapter aux aléas des changements climatiques. Pour comprendre ces défis, il est pratique de diviser le territoire en trois « secteurs » : le périmètre urbanisé, le territoire agricole et les milieux naturels. Pour chacun de ces secteurs, les problématiques liées aux aléas climatiques diffèrent de même que les solutions pour la réduction des émissions de GES.

### Périmètre urbanisé

Le périmètre urbanisé présente les plus fortes émissions de GES car les activités de transports, les bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux et les industries y sont concentrées.

Les municipalités de la MRC se sont développées pendant les dernières décennies de manière à favoriser le déplacement en voiture. Il n'est donc pas étonnant de constater que le domaine des transports constitue 58% de ses émissions de GES. Les **villes sont étalées** et les récents efforts de densification ne sont pas suffisamment orientés vers la création de quartiers 15 minutes<sup>1</sup> qui favorisent le transport actif. **L'accès aux services de proximité, y compris à la nature, ne sont pas assurés** dans les aires TOD<sup>2</sup> en déploiement et **les secteurs plus anciens ont besoin de réaménagement** pour réellement favoriser le transport durable. **Le plus gros chantier du plan climat devrait donc concerner la transition vers le transport durable à travers la création de milieux de vie complets.**

Les émissions en provenance des bâtiments résidentiels (4%) et institutionnels et

---

<sup>1</sup> La ville des 15 minutes est un concept qui prône une organisation de la ville où les personnes ont accès à la plupart de leurs destinations du quotidien en moins d'un quart d'heure de marche ou de vélo de leur résidence. Selon les variantes du concept, les destinations du quotidien concernent le magasinage, les soins, l'éducation et les loisirs. Le travail n'y est pas systématiquement inclus puisque la répartition des emplois répond bien souvent à des dynamiques métropolitaines et régionales. Dans les OGAT, on inclut aussi l'accès à la nature.

<sup>2</sup> Le développement orienté vers les transports en commun (Transit-Oriented Development ou TOD) est un développement immobilier de moyenne à haute densité, structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité, comme une gare de train, une station de métro, une station du Réseau express métropolitain (REM) ou un terminus d'autobus.. Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport en commun, le TOD est un quartier qui conjugue notamment les déplacements actifs, la mixité sociale et le design urbain. Le TOD entend répondre aux changements de valeur exprimés par la population en matière de développement durable. ..

commerciaux (5%) représentent une part moindre mais significative des GES de la MRC. Les technologies et les programmes soutenant une transition vers des modes de chauffage moins polluants existent déjà. **Leur promotion pourrait amener les gains souhaités.** Par ailleurs, étant donné les limitations d'Hydro-Québec à fournir de nouvelles sources d'électricité, **il serait intéressant d'évaluer les avantages d'utiliser la géothermie pour le chauffage et la climatisation de tous les bâtiments institutionnels et commerciaux.**

### **La zone agricole**

Il est étonnant qu'en occupant 73% de la superficie terrestre du Roussillon, le secteur agricole contribue à seulement 3% des GES. Habituellement, les élevages et l'utilisation d'engrais azotés sont les principaux contributeurs.

La **transition vers des pratiques agricoles moins émettrices et orientées vers l'autonomie alimentaire locale** demeurent **des défis** importants à relever pour la MRC du Roussillon. Par ailleurs, par sa grande superficie, le territoire agricole pourrait offrir **de grandes opportunités de capture et de séquestration du carbone** par l'utilisation de nouvelles **méthodes de culture** (ex. permaculture, culture de légumineuses au lieu d'élevages) et en y réintroduisant la biodiversité par le biais **des bandes riveraines élargies et de haies brise-vent**. **Une évaluation du potentiel de captation et de séquestration du carbone du secteur agricole devrait faire partie du plan climat de la MRC.**

### **Les milieux naturels**

Les milieux naturels jouent un rôle très important pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. **Leur capacité à capter et stocker le carbone doit être estimée dans le plan climat de la MRC de même que les émissions et les pertes de captation résultant de leur destruction.**

Le maintien de la biodiversité est essentiel pour la survie des écosystèmes, et en conséquence, pour la résilience climatique. Les changements climatiques sont une menace à la survie de plusieurs espèces qui composent les écosystèmes de l'extrême sud du Québec. La protection et la restauration des habitats propices à leur survie doit faire partie des stratégies à prioriser.

Malheureusement, les milieux naturels terrestres sont en voie de disparition dans le Roussillon. En effet, selon les données de l'Observatoire du grand Montréal, **le couvert forestier représentait 9,6% du territoire en 2021 et les milieux humides, 4,9%.** Toutefois, **seulement 2,3% du territoire terrestre de la MRC est doté de mesures de conservation pérennes.** Nous sommes très loin de la cible de 30% adoptée par le

gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette cible représente pourtant la limite critique pour prévenir un effondrement de la biodiversité. Les milieux naturels terrestres disparaissent rapidement dans le périmètre d'urbanisation dû à l'étalement urbain.

Par ailleurs, les mesures de protection des **milieux aquatiques** couvrent une grande portion (64%) des eaux libres du St-Laurent. Les milieux aquatiques protégés sont donc malheureusement très uniformes (eaux libres du fleuve). Les berges et autres types de milieux aquatiques du territoire (rivières, ruisseaux, etc) sont largement sous représentés dans les aires protégées aquatiques. Cela n'est pas conforme aux objectifs de la Conventions sur la diversité biologique adoptés lors de la COP15 qui demande une représentation adéquate de tous les types d'écosystèmes. **Il importe de corriger ce déséquilibre.**

Les **écosystèmes sur le territoire du Roussillon sont très dégradés** et les mesures mises en place pour protéger la qualité de l'eau, les milieux humides, les friches et le couvert forestier sont insuffisantes de sorte que ceux-ci continuent à disparaître ou à se dégrader. Les outils de planification urbanistique actuels ne prennent pas en compte la valeur des services écosystémiques fournis par la nature, incluant leur capacité à séquestrer le carbone et leur contribution à l'adaptation aux changements climatiques.

La MRC aura **le défi de réaliser un plan de protection des milieux naturels, de restauration des écosystèmes dégradés incluant des corridors écologiques et l'accessibilité universelle aux espaces verts pour leurs bénéfices indéniables sur la santé**. Pour ce faire, elle devra utiliser, entre autres, les ressources mises à sa disposition par **le Plan Nature du gouvernement du Québec**.

### **Matières résiduelles**

Les émissions par les matières résiduelles ne représentent que 4% des GES. De plus, les mesures en place sont encourageantes, notamment la collecte des matières organiques et la plateforme de compostage à Salaberry de Valleyfield prévue pour 2026.

### **Les émissions du secteur industriel**

Le milieu industriel contribue à 26% des émissions de GES. C'est une part importante et il sera indispensable d'obtenir et de publier les émissions de chacune des industries sur le territoire. Les pressions citoyennes peuvent contribuer à obtenir des modifications des procédés industriels de manière à réduire les émissions polluantes.

### **Opportunités**

L'obligation de conformité avec les nouvelles [Orientations gouvernementales en](#)

aménagement du territoire (OGAT) offre une opportunité pour la MRC et les municipalités de mieux planifier le développement et le réaménagement urbain afin de prendre en compte la crise climatique. Les OGAT 2, 4 et 5 sont particulièrement pertinentes pour la MRC du Roussillon et en voici un résumé.

L'**OGAT 2** vise à assurer la conservation des écosystèmes et la gestion durable et intégrée des ressources en eau. L'**objectif 2.1 des OGAT** demande aux MRC d'identifier les territoires d'intérêt écologique et de les conserver. L'**objectif 2.2** demande de « *contribuer à la résilience des écosystèmes en identifiant les corridors écologiques* » et y prévoir des « *affectations ou des normes qui favorisent leur maintien ou leur restauration* ». De plus, pour les **MRC dont le couvert forestier est inférieur à 30%**, comme c'est le cas pour le Roussillon, l'**attente 2.2.2** des OGAT demande de :

« – *prévoir des moyens visant à maintenir le couvert forestier existant;*

– *prévoir des moyens visant à limiter la déforestation;*

– *prévoir des moyens favorisant le reboisement, notamment pour relier les boisés existants dans les corridors écologiques identifiés à l'attente 2.2.1.* »

L'**OGAT 4** vise à « *consolider les milieux de vie existants* » et à « *planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable , de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles.* »

L'**OGAT 5** vise à mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité. L'attente 5.1.1 est particulièrement pertinente dans le cadre du plan climat puisqu'elle demande de guider l'évolution de l'environnement bâti afin qu'il :

« • *Permette l'accès, pour tous et de façon sécuritaire, à une diversité de services, à des espaces publics et à la nature.*

• *S'appuie sur une mobilité durable et réduise les distances parcourues.* »

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la **Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)** s'inscrit en cohérence avec les nouvelles OGAT. De plus, il « *reconnaît que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5°C le réchauffement planétaire* ». IL réitère la nécessité de viser le développement de quartiers complets dans un rayon de 15 minutes en transport actif et la protection et la restauration des milieux naturels. Les exercices de révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour les rendre conformes aux OGAT et au PMADR offrent des opportunités à saisir afin de mieux articuler

l'aménagement du territoire.

**Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC du Roussillon offre une autre opportunité** pour préserver les sites qui seront à la fois utiles pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques mais aussi pour la nécessaire protection de la biodiversité. Étant donné leurs grandes capacités à capter et stocker le carbone, les tourbières doivent être absolument protégées intégralement. Les fonds gouvernementaux pour la compensation des milieux humides détruits peuvent être orientés vers la création de nouvelles tourbières.

Un comité consultatif incluant toutes les parties prenantes devra être formé pour suivre efficacement la mise en œuvre de ce plan. Toutefois, une révision du PRMHH pour tenir compte de tous les milieux humides et hydriques non répertoriés par la méthodologie employée sera nécessaire pour optimiser leur effet protecteur.

## 2. Identification des parties prenantes

Les associations citoyennes et les organisations de protection de l'environnement regroupent des personnes intéressées à s'instruire et à agir sur les enjeux des changements climatiques. Ces organisations doivent rencontrer les élus, les fonctionnaires municipaux ainsi que des représentants de la communauté des affaires industrielles, commerciales et agricoles. Des représentants des entreprises de transports collectifs, des institutions de la santé et de l'éducation pourraient proposer des actions relevant de leurs secteurs. Les jeunes du secondaire ont certainement des idées et des souhaits à nous transmettre. Finalement, les populations vulnérables peuvent être rejointes par le biais de la Corporation de développement communautaire du Roussillon.

**Quels sont les meilleurs moyens de rejoindre les citoyens et de les faire participer à la démarche d'élaboration ?**

Pour rejoindre les citoyens et les faire participer à la démarche d'élaboration, la MRC devra relever le **défi de communiquer efficacement avec eux**. Dans le monde actuel, les médias traditionnels rejoignent peu de gens. Il sera nécessaire d'y ajouter une combinaison de moyens incluant les informations distribuées par la poste, les infolettres et les médias sociaux. Dans un deuxième temps, **des soirées d'information incluant des périodes de discussion et des ateliers participatifs permettent aux citoyens de participer à l'élaboration du plan climat**.

Les associations citoyennes et les organisations environnementales et communautaires ont une relation privilégiée avec leurs membres et sympathisants. Ils peuvent utiliser leurs propres réseaux sociaux et infolettres pour les rejoindre contribuant ainsi à

l'effort de communication avec les citoyens

Avez-vous des propositions pour faire participer les citoyens dans la démarche d'élaboration ?

Pour faire participer les citoyens à l'élaboration du plan climat, les sondages, les soirées d'information et de discussion, l'appel de mémoires et les ateliers participatifs sont des moyens reconnus qui permettent de connaître et de prendre en compte l'opinion, les préoccupations et les intérêts des citoyens.

Des activités dans les écoles secondaires permettent à la fois d'éduquer, de sensibiliser et de mobiliser les jeunes et de rejoindre leurs parents souvent très pris par leurs occupations et difficiles à contacter autrement.

### 3. Définition des objectifs

Quelle est la vision de votre organisme pour le plan climat ?

Le Mouvement Mères au front reconnaît l'urgence climatique et souhaite que les instances municipales agissent pleinement en faveur de la réduction des émissions des GES pour maintenir un climat propice à la survie des écosystèmes et des sociétés humaines qui en dépendent sur le long terme. **Nous adhérons à la cible canadienne de carboneutralité atteinte d'ici 2050 et nous souhaitons des cibles intermédiaires et des actions ambitieuses pour le Canada, le Québec et la MRC du Roussillon.**

Quelles sont les priorités d'adaptation et d'atténuation de votre organisme?

Notre approche consiste à **considérer en priorité la protection et la restauration des écosystèmes car ils ont un effet régulateur sur le climat, atténuent les aléas climatiques et sont nécessaires au bien-être humain.** Les connaissances sur les services écosystémiques rendus par les milieux naturels sont de mieux en mieux documentés. Ceux-ci comprennent la production d'oxygène, la séquestration du carbone, la régulation des conditions météorologiques, la filtration de l'eau, la pollinisation des cultures. Les milieux naturels sont propices aux activités récréatives, sportive et éducative et bénéficient ainsi à la santé physique et mentale des citoyens

L'importance de la protection des milieux naturels est d'ailleurs reconnue dans l'orientation 2 des nouvelles OGAT qui mentionne que:

*« La conservation des milieux naturels et de leurs fonctions écologiques, le maintien*

*de la biodiversité ainsi que la préservation des ressources en eau sont essentiels pour l'avenir de la collectivité québécoise, en particulier dans le contexte des changements climatiques. »<sup>3</sup>*

**La deuxième priorité de notre organisme est de réaliser un grand chantier sur le transport durable réunissant tous les acteurs importants de la MRC.** Dans le Roussillon, le transport routier est de loin le principal contributeur au changement climatique. L'enjeu est complexe et nécessitera des engagements, des investissements et une mobilisation importante pour répondre aux besoins de déplacement par des modes de transport durable. Une politique et des objectifs clairs, ambitieux et consensuels de réduction des GES du transport routier doivent être élaborés pour la MRC du Roussillon.

Quels enjeux constatez-vous en lien avec l'action environnementale ?

Selon les Mères au front, l'enjeu principal est **la mobilisation** de tous les acteurs et en particulier de nos élus. C'est pourquoi nous avons pour mission de rassembler des mères, des grand-mères et des allié.e.s pour mener des activités de mobilisation, d'éducation et de sensibilisation favorables à la protection de l'environnement pour le bien-être de nos enfants et des générations futures.



---

3

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement\\_territoire/orientations\\_gouvernementales/BRO\\_ogat\\_groupesABC.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/BRO_ogat_groupesABC.pdf)

## SECTION 2 : ÉLABORATION & ANALYSE

### 4. Démarche d'adaptation

Quels sont les aléas climatiques prioritaires que votre organisme adresse ?

Les aléas climatiques prioritaires sur le territoire du Roussillon sont certainement les vagues de chaleur intense, les inondations survenant lors de fortes pluies ou du dégel, les tempêtes de verglas, les tempêtes post tropicales et les périodes de sécheresses prolongées. L'érosion peut aussi entraîner des problématiques et une évaluation de son importance et de ses conséquences serait requise.

Quels sont les systèmes sociaux qui vous semblent les plus vulnérables ?

Ces aléas climatiques peuvent entraîner des décès et des **surcharges ponctuelles sur les systèmes de sécurité publique et de santé**. À plus long terme, la détérioration des conditions de vie et la détresse des gens touchés par les aléas climatiques entraînent une **surcharge chronique des systèmes de santé et des services sociaux**. Les conséquences se répercutent sur toute la population et entraînent un affaiblissement de la société en général. Les coûts pour les dégâts aux immeubles privés et aux infrastructures publiques appauvrissent non seulement les individus touchés mais aussi toute l'économie.

Nous devons porter une attention particulière aux producteurs agricoles. Leurs activités sont à la fois des sources d'émissions de GES et à risque de subir des pertes importantes avec les aléas des changements climatiques. Des efforts très importants d'accompagnement doivent être consentis pour permettre à la fois la réduction des émissions, la séquestration du carbone sur les terres agricoles et le développement de cultures mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques et à celles anticipées.

Les systèmes d'approvisionnement alimentaire mondiaux dont nous dépendons peuvent être très perturbés par les aléas climatiques ailleurs dans le monde. Comme nous l'avons vu pendant la pandémie de COVID-19, l'inflation sur les prix des aliments qui résulte de la disruption de ces systèmes appauvrit la population en général et augmente la détresse des populations vulnérables. **L'autonomie alimentaire régionale et nationale doit donc être priorisée dans le plan climat.**

De votre expérience, quels sont les lieux les plus à risque sur le territoire ?

Il est généralement admis que les milieux les plus défavorisés en zone urbaine sont les plus à risque d'être affectés par les catastrophes climatiques. Il serait donc utile pour la MRC de dresser un portrait territorial des lieux les plus à risque de subir les aléas

climatiques (îlots de chaleur, inondations, etc) dans le périmètre urbain et de croiser ces données avec des indices de défavorisation sur le territoire. Les résultats de cette analyse permettrait d'aider à l'identification des actions à prioriser pour protéger les populations à risque.

Le territoire agricole est aussi vulnérable et des pratiques agricoles mieux adaptées, moins émettrices et aptes à assurer l'approvisionnement local doivent être soutenues par des mesures concrètes et présentées dans le plan climat.

Finalement, les milieux naturels sont aussi à risque. Les aléas climatiques peuvent engendrer une perte de biodiversité qui affaiblit la résilience de nos écosystèmes. Par exemple, les espèces pollinisatrices au cœur du maintien de la vie végétale doivent être protégées. Celles-ci sont déjà fragilisées par d'autres facteurs tels que l'utilisation des pesticides et la perte d'habitats. La rainette faux-grillon est une autre espèce menacée sur notre territoire par l'étalement urbain et le drainage des sols et les périodes de sécheresses prolongées apportées par les changements climatiques sont une menace supplémentaire à sa survie. De plus, elle représente un important maillon de la chaîne alimentaire pour les espèces sauvages. Une réflexion et des actions devront donc être réalisées dans le plan climat pour assurer la résilience de nos écosystèmes.

Quelles sont les mesures d'adaptation que vous priorisez et quelles sont les mesures d'adaptation que vous souhaiteriez voir dans le plan climat de la MRC ?

#### **Secteur urbanisé (résidentiel, commercial et industriel),**

- Identifier les populations vulnérables et les risques qu'ils encourent.
- Identifier les secteurs à risque de perturber le fonctionnement des systèmes sociaux (ex. accès aux soins hospitaliers, électricité) et l'approvisionnement de biens essentiels (ex. voies de transport, eau potable, nourriture).
- Prioriser les projets ayant des co-bénéfices sur la santé et la sécurité, tels que
  - parcs, parcs éponges, espaces verts et verdissement des îlots de chaleur;
  - accès aux espaces naturels terrestres, aux berges et aux plans d'eau;
  - renaturalisation des berges pour la prévention de l'érosion;
  - diminuer les quantités d'eau dans les égouts pluviaux en prévention des inondations (ex. orienter l'eau des gouttières vers les surfaces perméables, déminéraliser et verdir les grands stationnements et y créer des jardins de pluie);
  - réduction des expositions aux sources anthropiques de pollution aérienne et sonores par les autoroutes, les trains et les industries par le verdissement des zones adjacentes;
- Prioriser les projets ayant des co-bénéfices sur la biodiversité:

- parcs éponges et espaces verts:
- verdissement et atteinte de 35% de canopée ;
- protection et restauration des milieux naturels de proximité;
- corridors de biodiversité.

### **Secteur agricole**

- Opérer une transition vers des cultures mieux adaptés aux nouvelles données climatiques et permettant la régénération du sol;
- Prioriser une production nourricière répondant directement aux besoins de la population locale;
- Gérer efficacement les ressources en eau pour assurer l’approvisionnement en période de sécheresse prolongée et prévenir les inondations;
- Améliorer la qualité de l’eau pour la consommation humaine et la vie aquatique par l’élargissement des bandes riveraines et la réduction des intrants chimiques.

### **Secteur des milieux naturels**

- Mise en place de mesures de protection pérenne sur tous les milieux naturels de la MRC.
- Restauration de milieux naturels afin d’en augmenter les superficies (anciens golfs, anciennes carrières, friches, écosystèmes dégradés par la mort de frênes et les espèces exotiques envahissantes, bandes riverains élargies, haies brise vent, etc)

## **5. Démarche de réduction des émissions de GES**

Dans une future mise à jour de l’inventaire des émissions de GES, quels secteurs souhaiteriez-vous inventorier ?

Pour agir efficacement, il importe que tous les secteurs de la MRC soient inventoriés et présentés publiquement en détail. Des inventaires partiels qui ne couvriraient seulement certains secteurs risquent de nous induire en erreur sur les émissions réelles du territoire du Roussillon et d’oublier des émetteurs importants dans les angles morts. Nous devons connaître les émissions de chacune des industries et des différents types de productions agricoles. Le but n’est évidemment pas de pointer du doigt des «coupables» mais de mobiliser l’intelligence collective pour trouver des solutions efficaces à une problématique qui concerne tout le monde.

La capacité des milieux naturels et des terres agricoles à capter et à séquestrer le carbone et le potentiel de la MRC de mieux les augmenter doit être mieux connu.

Quels secteurs de la société (bâtiments municipaux, transports, industries, agricoles, résidentielles, commerciales) souhaitez-vous que la MRC cible ?

Il est clair que **les émissions de tous les secteurs doivent être réduites et même éliminées d'ici 2050**, en commençant par les plus importantes et les plus faciles à abaisser. Nous ne devons plus nous contenter de réduire les émissions de quelques bâtiments municipaux comme certaines villes ont tendance à faire.

Puisque la décarbonation des secteurs industriels et agricoles sont couverts par d'autres programmes gouvernementaux, les mesures du plan climat de la MRC ne peuvent que cibler les autres secteurs (bâtiments, transports et matières résiduelles). Toutefois, il importe que la plan climat présente aussi les bilans d'émission et les progrès réalisés dans les secteurs agricole, industriel et des milieux naturels afin de maintenir une vue d'ensemble sur le territoire.

### **Milieux naturels et terres agricoles**

Un bilan des émissions de GES doit aussi tenir compte de la capacité du territoire à les capter et les séquestrer. Donc, il importe d'inclure le rôle des milieux naturels et des terres agricoles. Nous devons connaître la capacité des milieux naturels à capter et séquestrer les GES et ce qu'il en coûte de les détruire. Nous devons aussi estimer la contribution à la réduction des GES attribuables à la restauration des milieux naturels et à l'adoption de pratiques agricoles qui séquestrent le carbone dans le sol.

### **Transports**

Le secteur des transports est clairement le plus grand émetteur de GES. La majorité des émissions de ce secteur provient des automobiles, camions légers et motocyclettes (70%). La transition vers la décarbonation dépendra donc largement des aménagements urbains qui réduisent leur nécessité (ville 15 minutes et transports collectifs) et par la transition vers des véhicules électriques. La MRC doit donc concentrer ses efforts sur les aménagements du territoire qui rapprochent les commerces et les services des résidents. Pour se faire, elle doit pouvoir utiliser des outils réglementaires de zonage pour créer des milieux de vie complets à proximité des résidents. Elle doit aussi introduire des nouveaux règlements afin de mettre à disposition des infrastructures permettant la recharge des véhicules électriques, l'utilisation de l'autopartage et du vélo (électrique ou conventionnel) sur tout son territoire, y compris dans les grands bâtiments résidentiels, les commerces et les entreprises. Les réseaux piéton et cyclable doivent être aménagés de manière à être attrayants et sécuritaires.

Il est important de noter qu'une transition vers la carboneutralité qui mise essentiellement sur l'utilisation de l'auto électrique en solo serait une très mauvaise stratégie. Tout d'abord, la capacité de produire rapidement plus d'électricité pour

alimenter un tel système de transport n'existe pas. Ensuite, toute nouvelle production électrique représente un investissement très coûteux pour la société québécoise et épuise les finances de l'État. Finalement, la production de véhicules électriques engendre beaucoup de pollution et d'exploitation ailleurs dans le monde ainsi que des conflits internationaux liés aux parts de marché.

L'élimination des émissions par les camions lourds et le transport hors route (trains, navires, etc) nécessite le déploiement à grande échelle de nouvelles technologies et d'infrastructures pour ces types de transport. La coordination de ces efforts pourraient relever davantage des gouvernements provinciaux ou du fédéral.

### **Bâtiments**

La décarbonation des bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux peut être aisément coordonnée par les MRC.

Au niveau du résidentiel, la transition vers les énergies renouvelables et les économies d'énergie est déjà facilitée par les programmes d'Hydro-Québec (ex. Logis vert, Chauffez vert, etc.) qui offrent des incitatifs financiers très intéressants pour les propriétaires de maisons ou d'immeubles résidentiels. D'autres programmes d'Hydro-Québec subventionnent les solutions écoénergétiques pour les bâtiments des entreprises.

La transparence, le dialogue et la concertation seront essentiels pour accroître l'acceptabilité sociale, l'engagement des parties prenantes et finalement l'atteinte des cibles de réduction et d'élimination des GES. Une bonne planification des échéanciers pour la transition ainsi que certaines mesures réglementaires seront sûrement requises pour assurer d'éliminer complètement les GES des bâtiments. Celles-ci pourraient suivre le principe du pollueur-payeur.

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie possède une expertise importante en concertation sur les enjeux environnementaux et un partenariat de la MRC avec cette organisation serait souhaitable.

Quelles sont les mesures de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

### **Milieux naturels**

- Protection pérenne de tous les milieux naturels sur le territoire. Leur rareté justifie leur grande valeur écologique.
- Restauration de milieux naturels pour:

- la captation et le stockage du carbone;
- l'adaptation aux changements climatiques (ex. prévention de l'érosion des berges et des inondations, etc);
- la création de corridor de biodiversité;
- l'accessibilité à la nature de proximité;
- se rapprocher de la cible de 30% de milieux naturels protégés.
- Verdissement pour l'atteinte de 35% d'indice canopée dans les périmètres urbanisés.

## Transport

- Revoir le Schéma d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme et la réglementation pour créer **les villes 15 minutes** qui permettent une réduction des GES grâce notamment à l'accessibilité aux commerces et aux services par les transports actifs et collectifs. Les co-bénéfices sont nombreux et couvrent la santé physique, mentale, le sentiment d'appartenance, la réduction des coûts de transport pour les familles, la formation de communauté de partage et l'inclusion.
- **Augmenter les installations, la sensibilisation et la promotion** pour favoriser l'utilisation du transport actif, du vélo-partage, de l'autopartage et des transports collectifs.
- Faire la promotion des paniers pour vélo et des vélo-cargo.

## Bâtiments

- Interdire l'utilisation des énergies fossiles pour le chauffage des nouveaux bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.
- Faire un inventaire des bâtiments chauffés au mazout et au gaz naturel. Établir un échéancier pour leur transition vers les énergies renouvelables (ex. 3 ans). Instruire les propriétaires sur les alternatives. Au-delà des dates limites, imposer des amendes aux propriétaires qui ne se sont pas conformés.
- Évaluer la faisabilité et les avantages de chauffer et climatiser les bâtiments institutionnels (écoles, centre de santé, etc) par la géothermie. Mettre en place des incitatifs fiscaux pour favoriser ce mode de chauffage.
- Évaluer la faisabilité et les avantages de chauffer les bâtiments commerciaux par la géothermie.
- 

Quelles sont les cibles de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

Les changements climatiques s'installent de façon rapide et il importe donc

d'accélérer la transition climatique. Les cibles doivent être ambitieuses à court terme pour pouvoir atteindre la carboneutralité en 2050. Une série de cibles intermédiaires aux 5 ans devraient être fixées. Pour la MRC, nous souhaitons viser 20% pour 2030, 40% pour 2035, 60% pour 2040, 80% pour 2045 et 100% pour 2050.



## SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE

### Quels sont les moyens de pérenniser le plan climat ?

Pour être pérenne dans le temps, la transition climatique doit être soutenue par **un comité aviseur permanent** composé de représentants des différentes parties prenantes de la MRC (élus, fonctionnaires, groupes citoyens, OBNL, milieux institutionnels, chambre de commerce, etc). La mission de ce comité aviseur serait de suivre la mise en œuvre du plan climat et l'atteinte des cibles et d'en rendre compte à la population.

Ce comité doit être, à son tour, soutenu par une **équipe de communication** responsable d'un programme de diffusion des solutions climatiques et de sensibilisation des citoyens en lien avec la transition climatique/socio-écologique. Cette équipe serait aussi responsable d'organiser des séances d'information et des ateliers participatifs sur le plan climat dans toutes les municipalités.

Le PMADR contient des [cibles](#), des objectifs et des critères permettant de progresser vers la transition climatiques dans les 20 prochaines années. Les cibles sont modulées selon la localisation dans la CMM pour tenir compte des réalités du cadre bâti actuel. Par exemple, la CMM vise l'atteinte de 70% des ménages qui ont une bonne accessibilité piétonne aux services et aux commerces, mais s'attend à 75% dans l'agglomération de Montréal et à 60% sur la couronne sud. Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du PMADR vise à soutenir les objectifs et les mesures à mettre en place dans les MRC. Ses cibles, ses objectifs et ses critères doivent être rigoureusement examinés et inclus dans le plan climat.

La **réglementation municipale devra être modifiée** pour assurer une modification des pratiques de développement urbain qui ne sont pas orientées vers l'atteinte de la carboneutralité. La réglementation des formes de développement doit aussi soutenir une meilleure santé des populations, une meilleure accessibilité aux services et la protection des milieux naturels. Voici quelques exemples de réglementations qui pourraient être adoptées par les municipalités de la MRC:

- les zonages de conservation pour les milieux naturels;
- l'interdiction de l'utilisation des énergies fossiles dans les nouveaux bâtiments;
- des espaces de verdissement de 30% de la superficie du terrain et aménagés pour les familles avec enfants et des aînés, et ce, pour tous les nouveaux développement résidentiel dense;
- des aménagements favorisant l'accès aux commerces, aux entreprises et aux services par le transport actifs tels que les racks à vélos et les espaces réservés

pour les piétons et la circulation des vélos dans les aires de stationnement.

Avez-vous des indicateurs de suivi que vous souhaitez voir dans le plan climat?

Les **indicateurs de base** essentiels du plan climat seraient:

- la réduction des émissions de GES par secteur;
- l'augmentation de la capture et de la séquestration du carbone par les milieux naturels, les terres agricoles et la canopée urbaine;
- la proportion d'interventions réalisées visant à contrer les aléas climatiques identifiés pour les populations vulnérables;
- la proportion d'interventions réalisées sur le reste du territoire.

Le OGAT et le PMADR comprennent aussi des indicateurs de suivi qu'il sera nécessaire d'intégrer au plan climat pour assurer la cohérence entre les différents niveaux de gouvernance et de gestion territoriale.



## RECOMMANDATIONS

1. Inclure une stratégie de protection et de restauration des milieux naturels sur tout le territoire, incluant les terres agricoles, dans le plan climat.
2. Modifier le SAD pour le rendre conforme aux OGAT, PMADR et PRMHH,
3. Intégrer les cibles, les objectifs et les indicateurs des OGAT et du PMADR dans le plan climat.
4. Organiser un chantier de la mobilité durable incluant toutes les parties prenantes et élaborer une politique et des objectifs clairs, ambitieux et consensuels de réduction de GES.
5. Modifier la réglementation municipale pour créer des aménagements favorisant le transport actif et collectif, la proximité aux commerces, aux services et à la nature.
6. Créer un comité consultatif permanent pour assurer la mise en oeuvre du plan climat et le suivi des progrès vers les cibles.
7. Créer ou embaucher une équipe de communication pour éduquer, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes et les citoyens.
8. Miser sur les opportunités offertes par les programmes d'Hydro-Québec pour opérer la transition climatiques dans les bâtiments.
9. Étudier la faisabilité et les avantages d'opter pour la géothermie pour le chauffage des bâtiments institutionnels et commerciaux.